

MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022 À 19 H 00
PAR MICROSOFT TEAM (HUIS CLOS) – DÉCRET 2020-029
ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 janvier 2022**
- 4. Suivi des séances précédentes**
- 5. Trésorerie**
 - 5.1 Chèques : Journal des déboursés 202200000 à 202200048 (118 257,60\$)
 - 5.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
 - 5.3 État des comptes au 24 janvier 2022
- 6. Correspondance**
- 7. Période de questions par courriel à : maire@villeplaisance.com**
- 8. Administration, finances et communication**
 - 8.1 Facture à payer de plus de 5 000\$
 - 8.2 Comité de gestion financière et ressources humaines du 19 janvier 2022
 - 8.3 Renouvellements – Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et Fédération canadienne des municipalités (FCM)
 - 8.4 Demande d'aide financière de Patrimoine et chutes de Plaisance
 - 8.5 Vente pour taxes
 - 8.6 Rapport annuel – Application du règlement de gestion contractuelle
 - 8.7 Rabais de 50% sur la carte d'accès annuelle au Parc national de Plaisance pour les résidents de la municipalité de Plaisance
 - 8.8 Avis de motion – Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s
 - 8.9 Embauche d'une nouvelle directrice générale/Greffière-trésorière
 - 8.10 Visa Desjardins/Carte affaires
 - 8.11 AccèsD Affaires/Personne responsable
 - 8.12 Association des pompiers de Plaisance/Subvention de fonctionnement 2022
 - 8.13 Association des loisirs de Plaisance/Subvention de fonctionnement 2022
 - 8.14 Appel d'offres – Essais de pompage – 3^e pompe
 - 8.15 Appel d'offres – Achat tracteur
- 9. Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport mensuel du service incendie
 - 9.2 Rapport mensuel Ordures-recyclage-compostage
 - 9.3 Rapport de la consommation d'eau – Aquatech
 - 9.4 Comité de sécurité publique du 24 janvier 2022
- 10. Urbanisme et aménagement**
 - 10.1 Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement

- 10.2 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 10 janvier 2022
- 10.3 Nominations des membres du comité consultatif d'urbanisme 2022

11. Développement économique

12. Loisirs, santé et bien-être

- 12.1 Autorisation de dépenser 1 500\$ pour l'évènement « La fête Patronale et familiale « On fête Marie »

13. Transport et voirie

- 13.1 Comité des travaux publics du 24 janvier 2022

14. Culture et patrimoine

15. Nouveaux items

16. Période de questions par courriel à : mairie@villeplaisance.com

17. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 7 février 2022 à 19 h 00 par visioconférence** et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau	Monique Malo	Nil Béland
Daphné Rodgers	Miguel Dicaire	

Absence motivée : Ann-Marielle Tinkler

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Micheline Cloutier.

Assiste également à la séance Madame Anick Tourangeau, Directrice générale adjointe.

Madame la Mairesse, Micheline Cloutier souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-026

Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-027

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-028

Adoption du procès-verbal de séance régulière du 10 janvier 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la s séance régulière du 10 janvier 2022.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

5. Trésorerie

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-029

Chèques : Journal des déboursés – 202200000 à 202200048

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de janvier 2022;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois de janvier totalisant la somme de **118 257,60\$** portant les numéros de déboursés **202200000 à 202200048** soit adopté.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, la Greffière-trésorière adjointe atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Anick Tourangeau
Greffière-trésorière adjointe

5.3

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité sont déposés aux élu(e)s pour analyse.

6. Correspondance

Une liste de correspondances du mois de janvier 2022 est déposée aux élu(e)s.

7. Période de questions par courriel à : maire@villeplaisance.com

Début : 19 h 03
Fin 19 h 14

8. Administration, finances et communication

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-030

Factures à payer de plus de 5000\$

CONSIDÉRANT les factures à payer qui ne sont pas autorisées par le règlement de délégation de pouvoirs #430-19;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE soit payé la facture suivante :

a) Municipalité de Papineauville 5 000\$

QUE ce conseil autorise la Directrice générale et Greffière-trésorière à procéder au paiement ci-haut mentionné.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-031

Comité de gestion financière et ressources humaines du 19 janvier 2022

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de gestion financière et ressources humaines du 19 janvier 2022.

CONSIDÉRANT les recommandations qui s'y trouvent.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate la directrice générale et Greffière-trésorière à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-032

Adhésions : Association des directeur municipaux du Québec (ADMQ) et Fédération Canadienne des municipalités (FCM)

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil autorise le paiement de 890,00\$ (plus taxes) pour l'adhésion de la directrice générale et 845,00\$ plus taxes pour l'adhésion de la directrice générale adjointe pour l'année 2022 à l'Association des directeurs municipaux du Québec ;

QUE ce conseil autorise le paiement de **496,76\$** (taxes incluses) pour l'inscription pour l'année 2022 à la Fédération canadienne des municipalités.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-033

Demande d'aide financière de Patrimoine et chutes de Plaisance

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée dans une lettre datée du 21 novembre 2021 par M. Pierre Bernier, directeur général de Patrimoine et chutes de Plaisance;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2022;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE ce conseil ce conseil accepte de verser la somme de 4 650\$ à Patrimoine et chutes de Plaisance pour la réalisation des projets suivants :

Promotion de l'un des bâtiments les plus anciens de Plaisance en vue de son déménagement éventuel aux chutes de Plaisance – 2 500\$

Promotion de Plaisance au moyen des panneaux bleus – 1 850\$

Mise en ligne des capsules vidéo de l'exposition Récits de rivières – 300\$

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-034

Dépôt de la liste officielle de la vente des immeubles pour non-paiement des impôts fonciers 2022

CONSIDÉRANT que la Greffière-trésorière adjointe soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 24 janvier 2022 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ledit état soit et est approuvé par le conseil et que la Greffière-trésorière/directrice générale ou son adjointe prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.6

RÉSOLUTION 2021-02-035

Mandat à représentant pour autoriser la Greffière-trésorière ou un représentant à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2022-02-034;

CONSIDÉRANT que ce conseil croit opportun d'autoriser la Greffière-trésorière, directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise la Greffière-trésorière et directrice générale ou la Greffière-trésorière adjointe/directrice générale adjointe à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 9 juin 2022 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-036

Rapport annuel – Application du règlement de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE le conseil accepte le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle 2021 comme s'il était au long reproduit.

QUE ce rapport soit diffusé sur le site internet de la municipalité et dans le journal local Ouvre-moi la porte.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.8

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-037

Rabais de 50% sur la carte d'accès annuelle au Parc national de Plaisance pour les résidents de la municipalité de Plaisance

CONSIDÉRANT les discussions au budget ;

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la municipalité de Plaisance et le Parc national de Plaisance ;

CONSIDÉRANT l'instauration d'une nouvelle formule ;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil autorise un montant maximum de 4 000\$ au budget pour cette entente ;

QUE les citoyens de Plaisance, sur présentation de pièces justificatives, pourront se procurer directement à l'accueil du Parc national de Plaisance une carte d'accès annuel à 50% du prix régulier ;

ATTENDU que ce rabais s'applique uniquement au Parc national de Plaisance.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Règlement #457-22 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

Monsieur Miguel Dicaire, conseiller, donne avis de motion de la présentation du règlement 457-22 relatif à l'éthique et la déontologie de l'élu. Conformément à la loi, un projet de règlement est déposé aux élu(e)s, le conseiller demande dispense de lecture.

8.9

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-038

Embauche de la nouvelle Directrice générale/Greffière-trésorière et signatures requises

CONSIDÉRANT que le Directeur général/Secrétaire-trésorier, M. Benoit Hébert, a quitté ses fonctions en septembre 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection à la suite des entrevues tenues les 24, 26 janvier et 2 février 2022;

CONSIDÉRANT que Madame Chloé Gagnon a été la candidate retenue;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil entérine l'embauche de Madame Chloé Gagnon, à titre de Directrice générale/Greffière-trésorière de la Municipalité de Plaisance à compter du 21 février 2022;

QUE la convention de travail sera signée par cette dernière ainsi que par la Mairesse, Mme Micheline Cloutier et les responsables du comité de gestion financière et ressources humaines, Mme Monique Malo et M. Nil Béland;

QUE la Directrice générale/Greffière-trésorière, soit et est autorisée par la Municipalité de Plaisance à signer, tirer, accepter ou endosser les chèques et effets négociables, conjointement avec la mairesse, Mme Micheline Cloutier, et/ou, avec le maire suppléant, M. Nil Béland;

QUE la Directrice générale/Greffière-trésorière, soit et est autorisée à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.10

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-039

Visa Desjardins/Carte affaires

CONSIDÉRANT que Madame Chloé Gagnon, le 7 février 2022, a été nommée Directrice générale/Greffière-trésorière;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QU'à compter du 21 février 2022, Madame Micheline Cloutier, Mairesse et Madame Chloé Gagnon, Directrice générale/Greffière-trésorière soient autorisés à signer une demande pour une carte visa affaires au nom de Madame Chloé Gagnon;

QUE la limite de crédit soit fixée à 4000\$.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.11

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-040

Accès D Affaires/Personne responsable

CONSIDÉRANT que Madame Chloé Gagnon, le 7 février 2022, a été nommée Directrice générale/Greffière-trésorière;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE ce conseil autorise Madame Chloé Gagnon, Directrice générale/Greffière-trésorière à titre de personne responsable du compte Accès D Affaires à compter du 21 février 2022.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.12

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-041

Association des pompiers volontaires de Plaisance/Subvention de fonctionnement 2022

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sécurité publique et d'hygiène du milieu;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil verse à l'Association des pompiers volontaires de Plaisance Inc., une subvention de fonctionnement au montant de **1 500\$** pour l'année financière débutant le 1er janvier 2022 la subvention sera versée le 15 février 2022.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.13

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-042

Association des loisirs de plaisance Inc./Subvention de fonctionnement 2022

CONSIDÉRANT les recommandations de l'Association des loisirs de Plaisance Inc.;

CONSIDÉRANT l'article 8 du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil consent par la présente résolution, à verser à l'Association des loisirs de Plaisance Inc., une subvention de **3 500\$** pour l'année financière débutant le 1er janvier 2022;

Condition : Payable en deux (2) versements égaux devenant dus le 15 janvier et le 15 juillet 2022.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.14

RÉSOLUTION 2022-02-043

Appel d'offres : Essais de pompage par paliers et essais de longue durée de 72 heures – 3^{ème} pompe

CONSIDÉRANT qu'il est requis de procéder à des essais de pompage par paliers et essais de longue durée de 72 heures dans le cadre du projet de la 3^{ème} pompe d'alimentation en eau au site Fahey;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'aller en appel d'offres pour ces services;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE la Directrice générale/Greffière-trésorière ou sa représentante Mme Anick Tourangeau, Directrice générale adjointe soit et est autorisé à préparer ou faire

préparer tous les documents nécessaires pour l'appel d'offres suivant :

- Essais de pompage par paliers et essais de longue durée de 72 heures – 3^{ième} pompe ;

QUE l'appel d'offres soit fait par invitations ;

QUE la Directrice générale/Greffière-trésorière ou sa représentante Mme Anick Tourangeau, Directrice générale adjointe soit autorisé à conclure une entente avec un fournisseur pour les services concernant ces essais de pompage par paliers et essais de longue durée de 72 heures.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.15

RÉSOLUTION 2022-02-044

Appel d'offres : Achat tracteur

CONSIDÉRANT le bris d'un tracteur;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des travaux publics et des discussions au conseil ;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'aller en appel d'offres pour l'achat d'un tracteur ;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE la Directrice générale/Greffière-trésorière ou sa représentante Mme Anick Tourangeau, Directrice générale adjointe soit autorisé à préparer tous les documents nécessaires pour l'appel d'offres suivant :

- Achat d'un tracteur ;

QUE l'appel d'offres soit fait par invitations.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapport mensuel du Directeur du service des incendies de Plaisance

Monsieur Sylvain Desjardins, Directeur du service des incendies de Plaisance dépose un compte rendu de ses réalisations de janvier 2022.

9.2

Tableaux des tonnages de décembre 2021 : Ordures/Recyclage/ Compostage

Le tableau des tonnages de décembre 2021 pour les ordures, le recyclage et le compostage est déposé au conseil.

9.3

Rapports de la consommation d'eau - Aquatech

Les rapports de la consommation d'eau de novembre 2021 ont été déposés au conseil.

9.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-045

Comité de sécurité publique du 24 janvier 2022

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de sécurité publique du 24 janvier 2022;

CONSIDÉRANT les recommandations qui s'y trouvent;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate la Directrice générale et Greffière-trésorière à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement

Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur du service d'urbanisme et environnement dépose un compte rendu de ses réalisations de janvier 2022.

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-046

Dépôt du procès-verbal du CCU du 10 janvier 2022

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du CCU en date du 10 janvier 2022 ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil entérine les résolutions #22-01-01 à #22-01-05 et les recommandations apportées.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-047

Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme 2022

CONSIDÉRANT les discussions des membres du conseil;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit nommer, par résolution, les membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2022 en vertu du règlement URB 99-07;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE ce conseil nomme les membres suivants au comité consultatif d'urbanisme pour un mandat d'un an, soit pour l'année 2022:

Membres résidants

Mme Chantal Aubry

M. Denis Fontaine

Ghyslain Tremblay

QUE cette résolution abroge la résolution #2021-01-014.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Développement économique

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-048

Autorisation de dépenser 1 500\$ pour l'évènement « La fête Patronale et familiale « On fête Marie »

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fabrique pour faire la location de jeux gonflables lors de l'activité de la Fête Patronale et familiale « On fête Marie » ;

CONSIDÉRANT que l'activité se tiendra le 21 août 2022;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2022 ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil autorise le déboursier de 1500\$ pour l'évènement seulement si les consignes gouvernementales permettent la tenue de cette activité;

ATTENDU que la municipalité de Plaisance ne fera aucun dépôt pour la réservation des jeux.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13. Transport et voirie

13.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-049

Comptes-rendus des comités des travaux publics du 24 janvier 2022 et du 7 février 2022

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes-rendus des comités des travaux publics du 24 janvier 2022 et du 7 février 2022;

CONSIDÉRANT les tâches à réaliser et les coûts qui s'y rattachent;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE ce conseil adopte les documents déposés et mentionnés dans le préambule;

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à engager les dépenses mentionnées dans les documents du 24 janvier 2022 et du 7 février 2022 afin de permettre la réalisation des travaux;

QUE la Directrice générale et Greffière-trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14. Culture et patrimoine

15. Nouveaux items

16. Période de questions par courriel à : maire@villeplaisance.com

Début : 19 h 49

Fin : 19h49

17.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-050

Levée de la séance à 19 h 49

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Micheline Cloutier, Mairesse de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 7 février 2022.

_____(signé)_____
Micheline Cloutier
Mairesse

_____(signé)_____
Anick Tourangeau
Directrice générale et
secrétaire-trésorier adjointe